



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

politique des transports

Question écrite n° 127506

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les dix mesures-phares présentées le 10 janvier 2012 par le club des villes et territoires cyclables en vue de développer le vélo comme alternative à la voiture individuelle. L'étude relève les conséquents investissements consentis par les collectivités territoriales dans ce domaine. Ainsi, à Lorient, 96 % des voies sont désormais aménagées pour les cycles. En revanche, elle déplore l'absence de mesures prises par l'État en faveur d'une mobilité douce, y compris dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Il lui demande quelles dispositions entend prendre le Gouvernement afin de remédier à cette carence.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

**Circonscription :** Finistère (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 127506

**Rubrique :** Transports

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable, transports et logement

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 janvier 2012, page 886

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)